



2 mm	3 mm	4.75 mm

0 -100- 0 - 0

**Slug pellets**

0.81 kg/L

**IRONMAX PRO  
DE SANGOSSE**

## 18 m

570 rpm  
 1030 rpm  
 8.8 m  
 330-10 / 330-10 / 330-5 / 230-5

	75 cm	< 55 cm
	0°	0°

	485	485
	875	875
	8	6

	435	435
	790	790
	7	B

		kg/min	ABC		kg/min	km/h				kg/ha			
						7.0	8.0	9.0	10.0	11.0	12.0	13.0	
6		0.40	C		1.1	5.0	4.4	3.9	3.5	3.2	2.9	2.7	
7		0.59	C		1.5	7.3	6.4	5.7	5.1	4.7	4.3	3.9	
8		0.78	D		2.0	9.6	8.4	7.5	6.7	6.1	5.6	5.2	
9		0.97	D		2.5	12	10	9.3	8.4	7.6	7.0	6.4	
10		1.3	D		3.2	15	13	12	11	9.7	8.9	8.2	
11		1.5	E		3.9	18	16	14	13	12	11	9.9	
12		1.8	E		4.6	22	19	17	15	14	13	12	
13		2.1	F		5.2	25	22	19	17	16	15	13	
14		2.4	G		5.9	28	25	22	20	18	16	15	
15		2.6	H		6.5	31	27	24	22	20	18	17	
16		2.9	H		7.2	34	30	27	24	22	20	19	
17		3.2	H		7.9	38	33	29	26	24	22	20	
18		3.5	H		8.6	41	36	32	29	26	24	22	

**Conditions générales**  
 Les valeurs de réglages des épandeurs et des micro-granulateurs sont données à titre indicatif. En effet, le comportement des granules anti-limaces est susceptible de varier en fonction des conditions météo (taux d'hygrométrie en particulier). L'expérience montre par ailleurs que les épandeurs du marché peuvent eux aussi présenter des variations importantes dans leur fonctionnement, même en adaptant les mêmes réglages. Pour éviter que les doses appliquées et l'homogénéité des répartitions ne diffèrent de celles souhaitées, DE SANGOSSE recommande à chaque utilisateur de vérifier la validité des réglages adoptés.

**IRONMAX® PRO** - AMM n° 2160226 - Phosphate ferrique anhydre IP MAX 24.2 g/kg - Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P501 Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros. 300 163 896 RCS Agen. N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896. Bonnel - CS10005 - 47480 Pont du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **FEVRIER 2020**. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site [www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr) - Version actualisée des fiches produits disponible sur [www.ciblage-anti-limaces.fr](http://www.ciblage-anti-limaces.fr)

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.